

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 26
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

DEL 2020_075

Date de convocation :

Le 2 septembre 2020

Date d'affichage :

Le 2 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriaux Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa
BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAUT Evelyne

Excusé(e)(s) : FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

Fait à Aigondigné,
Le 8 septembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_075 : GRANDS PROJETS

Objet : Projet de réhabilitation de l'immeuble sis 18 av Etienne Girard en bâtiment administratif

La commune dispose de plusieurs immeuble au sein du bourg de Mougou : Une maison bourgeoise sise 18 av Etienne Girard acquise en 2013 et un ensemble immobilier accueillant la Maison pour Tous au 1 rue Jacques Bujault. Ces deux ensembles immobiliers sont situés à quelques mètres l'un de l'autre au cœur du bourg.

L'agence ID79 qui accompagne la commune sur l'évolution des destinations des immeubles appartenant à la commune qualifie en ces termes, les deux immeubles précités :

Propriété située au 18 av Etienne Girard, dite « Maison Roulet »

« Bâti le long de l'avenue Étienne Girard, cette propriété comportait autrefois un parc boisé et une maison bourgeoise imposante. Élevée sur une surface au sol de 210m² environ et sur deux niveaux plus un grenier imposant, elle offre au regard une construction de belle qualité édifiée à la fin du 19^{ème} siècle. Les volumes intérieurs sont mis en valeur par une distribution principale imposante et des pièces de qualité. L'implantation du bâtiment le long de la rue principal est un atout important. Cette bâtisse a été acquise par la commune dans le cadre de la construction d'une boulangerie sur une partie dans l'ancien parc arboré. Si on peut regretter la disparition partielle du parc, on peut néanmoins imaginer pouvoir utiliser ces surfaces pour une desserte de qualité du bâtiment. »

Maison pour tous au 1 rue Jacques Bujault

« Implantée dans la même logique que la « Maison Roulet » et dans sa proximité immédiate, cet équipement public est installé dans une bâtisse dont l'architecture – plus modeste que le bâtiment précédent – est dans la veine des maisons de maître de cette partie du Sud des Deux-Sèvres. Elle dispose des anciennes dépendances servant de locaux de rangement.

AIGONDIGNE

La bâtisse à fait l'objet de travaux importants de restructuration interne, on peut regretter toutefois que le traitement conventionnel en termes de techniques et de matériaux ait totalement banalisé le caractère d'origine. Cet exemple sera sans doute à éviter lorsqu'il s'agira de définir le projet dans la « maison Roulet » qui a conservé son esprit d'origine. Pour l'essentiel, l'usage de ce bâtiment est quasiment destiné à une seule association de couture qui utilise les locaux de l'étage ainsi que le grenier. Le rez-de-chaussée comprend, quant à lui, un espace ouvert important. Le rez de Chaussée est utilisé par des services communaux urbanisme, vie associative, communication. Le parc est intéressant car boisé et intégralement clos donc sécurisé. Dans l'ensemble l'affectation des lieux ne parait pas en adéquation avec le statut de la propriété ».

A la suite de la création de la commune nouvelle Aigondigné, le 1^{er} janvier 2019 et de la réorganisation des services, l'actuelle mairie principale de Mougou est devenue trop petite pour y accueillir l'ensemble des services administratifs de la nouvelle commune. La municipalité a donc décidé d'étudier l'opportunité de réhabiliter la maison dite « Roulet » ou bien l'agrandissement de la Maison pour tous.

Une étude préalable de faisabilité a été confiée à une architecte d'intérieur pour aider à la décision des élus sur le positionnement du projet sur l'un ou l'autre immeuble. A partir d'un cahier des charges simple pour réunir 22 personnes au sein d'un même bâtiment, l'architecte a travaillé sur les possibilités offertes par les deux bâtiments et une estimation des coûts pour une surface de 175m².

Présentation des résultats a été faite auprès des conseillers municipaux et préalablement aux membres du bureau. En outre, il est essentiel de se poser la question du devenir de l'un ou l'autre de ces bâtiments situés idéalement en centre bourg et dont la commune doit garder la maîtrise.

Après discussion au bureau municipal, il est proposé de recourir à un programmiste chargé de définir les besoins de la collectivité actuels et futurs, d'identifier les problématiques, de rédiger un programme qui servira à la consultation ensuite du maître d'œuvre et d'évaluer de manière précise le coût.

Ce programmiste pourrait également travailler plus globalement sur l'ensemble des bâtiments et parcelles du centre bourg permettre aux élus de déterminer les priorités et les usages. En collaboration avec ID 79 et le CAUE, ces derniers se chargerait de rédiger la consultation pour le programmiste.

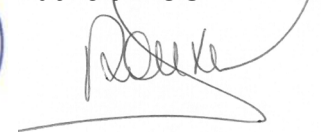
L'axe prioritaire serait donc la maison dite « Roulet » sise 18 av Etienne Girard afin de connaître parfaitement le coût des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **approuve la proposition du bureau municipal à savoir le recours à un programmiste avec comme priorité l'évaluation du projet de la Maison Roulet.**



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.